

Signalement des évènements pouvant affecter la sécurité des soins, des personnes et des biens

Charte d'engagement des établissements

La sécurité de nos activités doit être la préoccupation première et permanente d'un établissement de santé.

Le développement d'un établissement sûr, inspirant confiance à ses patients, se fonde sur l'expérience tirée, jour après jour, intervention après intervention, des évènements pouvant affecter la sécurité des soins, des personnes et des biens.

Notre objectif est d'améliorer la visibilité de ceux-ci afin d'entretenir la conscience des risques liés à l'ensemble de nos activités et d'apporter les mesures correctives lorsqu'elles s'avèrent nécessaires.

Dans ce cadre, il est de la responsabilité de chaque agent de communiquer spontanément et sans délai, toute information sur les évènements indésirables. Un manque à cette règle peut compromettre l'ensemble de la démarche de prévention des risques conduite dans notre établissement.

Pour favoriser la remontée des évènements indésirables, la direction rappelle les principes de fonctionnement sur lesquels elle repose :

Objectivité : le signalement repose sur des faits. Il ne s'agit pas de mettre en cause des personnes en tant qu'auteurs de faits, ni d'interpréter les faits ou encore de leur donner - s'agissant des soins - une traduction médico-légale en termes de responsabilité.

Anonymat et confidentialité : Le traitement des informations recueillies s'effectue dans l'anonymat et la confidentialité. Chaque professionnel s'engage à respecter une obligation de discrétion à l'égard des informations portées à sa connaissance dans le cadre de cette démarche.

Efficacité : La démarche de signalement doit s'efforcer d'être aussi exhaustive que possible en permettant l'identification de l'ensemble des risques liés à l'activité hospitalière et en évitant que ces risques se reproduisent.

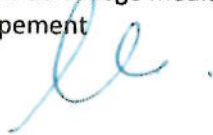
Nous rappelons que la finalité de la démarche de signalement des évènements indésirables n'a pas pour objet d'établir une faute éventuelle, mais d'analyser les causes des évènements et de dégager des recommandations pour éviter la réitération de l'évènement.

HCS

Philippe Blua
Directeur général HCS



Dr Michèle Collart
Président du collège médical
de groupement



Armande Gosse
Président de la CSIRMT
de groupement



CH Bar sur Aube

Frédéric Lutz
Directeur délégué



Dr Xavier Schmidt
Président CME



Laurence Chevallier
Président délégué de la CSIRMT



CH Bar sur Seine

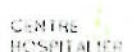
Frédéric Lutz
Directeur délégué



Dr Christian Braun
Président CME



Abéline Moreau
Président délégué de la CSIRMT



CH Troyes

Samy Bayod
Directeur délégué



EPSMA

Jeannine Jacquot
Directeur délégué



GHAM

Vincent Kindt
Directeur délégué



Résidence Cardinal de Loménie

Céline Rhuland
Directeur délégué



Dr Michèle Collart
Président CME



Josiane Bils
Président de la CSIRMT



Dr Angéla Benfatto
Président CME



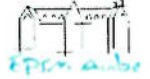
Marie-Françoise Diverchy
Président de la CSIRMT



Dr Céline Moretto
Président CME



Armande Gosse
Président de la CSIRMT



En référence au document de la HAS : La sécurité des patients. Mettre en œuvre la gestion des risques associés aux soins en établissement de santé. Des concepts à la pratique. Mars 2012